



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

01 septembre 2022

L'AMF appelle à la vigilance face aux sites frauduleux usurpant son nom

L'Autorité des marchés financiers a constaté la création récente de plusieurs noms de domaine internet utilisant le sigle AMF. Elle invite les épargnants et les professionnels à vérifier avec attention qu'ils consultent le véritable site de l'AMF.

Dans le cadre de sa veille active de l'utilisation de son nom et de son logo sans autorisation, l'AMF a observé la multiplication de noms de domaine déposés comprenant l'acronyme « AMF », créés ces toutes dernières semaines. Si ces adresses, actives, ne dirigent à ce stade l'internaute que vers des pages en construction, elles pourraient être utilisées dans le cadre de campagnes d'hameçonnage (« phishing »), ou plus globalement d'usurpation, ciblant les épargnants ou les professionnels. Ce type de pratiques vise à obtenir des victimes la communication d'informations personnelles (pièces d'identité, RIB, etc.), de fichiers clients ou le versement de fonds pour des motifs divers (taxes, frais, etc.) à des fins d'escroqueries.

Le phénomène des usurpations d'identité de professionnels du secteur financier et d'institutions publiques ou d'autorités n'est pas nouveau mais connaît une recrudescence importante depuis deux ans.

L'Autorité des marchés financiers appelle donc le public et les acteurs régulés du secteur à se montrer particulièrement attentifs lorsqu'ils reçoivent un courriel ou un lien prétendument envoyé par l'AMF.

Le régulateur rappelle que son site est accessible au lien suivant <https://www.amf-france.org>
URL = [https://www.amf-france.org].

L'AMF demande aux personnes recevant ces liens ou courriels frauduleux de ne surtout pas donner suite à ces sollicitations et de les signaler [par formulaire](https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements) URL = [https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements] à son centre de relations avec les publics, AMF Epargne Info Service, sur son site internet.

L'AMF engagera les actions de nature à faire cesser et à sanctionner ces agissements.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE _____

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

👉 Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés

_____ SUR LE MÊME THÈME _____

COMMUNIQUÉ AMF

SERVICES D'INVESTISSEMENT

10 août 2022

L'AMF informe le public de la suspension partielle par l'autorité chypriote de l'autorisation de VPR Safe Financial Group Limited concernant l'exercice de ses activités en...



COMMUNIQUÉ AMF

GESTION D'ACTIFS

28 juillet 2022

L'AMF consulte sur la fin de vie des fonds de capital investissement à destination des particuliers



COMMUNIQUÉ AMF

CRYPTO-ACTIFS

21 juillet 2022

L'AMF et l'ARPP renforcent leur collaboration en faveur d'une publicité claire et responsable dans le domaine des produits financiers



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02